

Décision

Générale

colonial

Décision n° 102 Décisions concernant les Services Etat.

n° 102

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 janvier 1966

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1966

Date du numéro

1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant du S.M.B.T.D.M. Piot (Charles), débarqué à Djibouti le 6 janvier 1966, servant en position « dans les cadres » et détaché pour l'emploi à la Milice de la CES, est mis à la disposition du Commandant de Cercle d'Obock en qualité de surveillant de travaux du Cercle et du Détachement autonome de Milice, en remplacement du maréchal des logis Cabon (Jean), rapatrié sur la métropole. Ce sous-officier prendra ses fonctions à compter du 15 janvier 1966.